



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2022

n°25-2022

Organisation des finales du circuit Grand National 2022 : concours de saut d'obstacle (CSO), dressage et complet

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Mardi 28 Juin 2022 à 14 heures 30 à SAINT-LO au Pôle Hippique (salle chemin de la Madeleine), en présentiel, sur convocation expédiée par courriel du 20 juin 2022.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CANTREL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental (présent à partir de 15h30)
M. Sylvain LETOUZE	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO

EXCUSES :

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental (<i>pouvoir à M. Jean MORIN</i>)
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô

**Organisation des finales du circuit Grand National 2022 :
concours de saut d'obstacle (CSO), dressage et complet**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président du SMPH du 28 juin 2022 explicité en séance ;

Considérant l'intérêt majeur d'organiser les finales du circuit Grand National, parce qu'il s'agit d'une première organisation d'une part, et de promouvoir le site du Pôle hippique de Saint-Lô l'un des deux sites Premium ; d'autre part ;

Considérant l'estimation des coûts (dotations et charges directes) et des recettes (engagements des cavaliers, location de boxes) avec un projet de bénéfice pour le SMPH couvrant les frais de location et de personnel du SMPH affectés à l'évènement ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres participants :

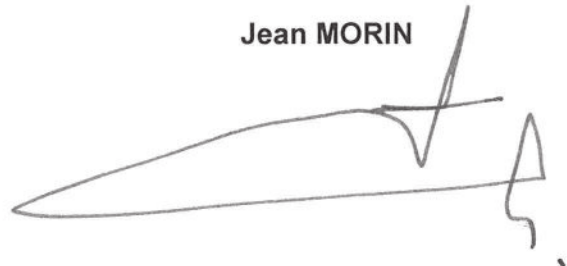
Accepte, l'organisation du jeudi 1^{er} au samedi 3 décembre 2022 des finales du circuit du Grand National pour les 3 disciplines olympiques (CSO, Dressage et Complet) sur le site du Pôle Hippique de Saint-Lô ;

Autorise Monsieur le Président du SMPH à signer avec Monsieur le Délégué général de la Fédération Française d'Equitation (FFE), la convention fixant les conditions d'organisation de la manifestation et **dont le projet figure en annexe.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN





Convention d'organisation

FINALES GRAND NATIONAL 2022

CCE – CSO – Dressage





Du .. au .././2022 à (..)

Entre :

La **FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé au Parc Equestre Fédéral- 41600 LAMOTTE BEUVRON, représentée par son Délégué Général, Monsieur Frédéric BOUIX, dûment habilité aux fins des présentes, Ci-après désignée « la FFE »,

de première part,

Et :

....., association/société dont le siège social est situé affiliée à la FFE sous le n°, représentée par délégation de pouvoirs par Madame/Monsieur dûment habilité(e) aux fins des présentes, Ci-après désigné(e) « l'Organisateur »,

de deuxième part.

Le Grand National est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres. Il se dispute par Ecuries. Simple, facile à médiatiser, il permet à la FFE de mettre en avant des concours nationaux et de valoriser les propriétaires et les sponsors-partenaires des Ecuries.

Toutes les questions ayant trait à l'organisation des finales du Grand National doivent se référer aux Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de la discipline du règlement FFE, et au règlement du circuit concerné.

En acceptant cette convention l'organisateur s'engage à respecter les différentes prescriptions décrites ci-après.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

I. OBJET

La présente convention a pour but d'encadrer l'organisation des finales indoor du Grand National de CCE, CSO et Dressage qui se dérouleront à entre le 1^{er} et le 11 décembre 2022.



II. PROGRAMME ET EPREUVES ET DEROULEMENT

Le programme et les horaires sont à concevoir impérativement avec la FFE.

La saisie de la duc est faite par l'organisateur et l'ouverture aux engagements par la FFE après validation.

Sur le terrain d'honneur dédié aux épreuves obligatoires du Grand National, peuvent être organisées d'autres épreuves Pro.

CCE

L'épreuve Grand National ne peut pas servir de support à une compétition internationale.

Epreuve obligatoire : Cross Indoor épreuve test, limitée à 18 engagés, le samedi soir.

Une warm-up doit être organisée la veille.

CSO

Le concours doit se dérouler sur 2 jours, vendredi et samedi.

Les épreuves ci-dessous doivent obligatoirement être programmées et réservées aux cavaliers des 15 meilleures écuries soit au maximum 60 partants par épreuve :

Date	Titre de l'épreuve Grand National	Hauteur
Vendredi	Epreuve Pro 1 Vitesse Barème A chrono sans Barrage	145 cm
Samedi	Epreuve Pro Elite Grand Prix Barème A au chrono avec barrage au chrono <i>Barème à confirmer</i>	150 cm <i>350 m/min en Indoor</i>

Les épreuves du tableau ci-dessus peuvent être majorées de 5 cm sur 3 verticaux isolés.

Lors de l'épreuve Grand Prix du samedi, des contrôles de protections sont effectués sur les chevaux de façon aléatoire, et sur tous les chevaux du barrage ou de la 2^e manche.

Dressage

Le programme se déroule sur deux jours consécutifs. Les 2 épreuves se déroulent sur le terrain d'honneur.

Date	Titre de l'épreuve Grand National
Vendredi	Pro Elite Grand Prix , ouverte aux 2 couples des équipes qualifiées soit au maximum 12 cavaliers
Samedi	Pro Elite Libre , 1 couple au choix parmi les 2 couples de l'écurie ayant participé au Grand Prix.

III. INFRASTRUCTURE ET MATERIEL

L'organisation de la finale du Grand National de 2022 nécessite :

- Ecuries offrant toutes les conditions de confort et de sécurité : alimentation en eau, en électricité et des douches pour chevaux cf. Règlement Vétérinaire de la FEI en vigueur.
- Boxes de 3 m x 3 m minimum.
- Terrains de détente garantissant l'intégrité physique des chevaux avec un entretien du paddock durant toutes les épreuves, minimum de 60 x 20 m pour le dressage.
- Piste en sable, de qualité exceptionnelle et irréprochable.



- Un parc d'obstacles de niveau international : fiches, poids et dimensions des barres, aspect, etc. cf. Règlement FEI JUMPING RULES, chapitre III, Art. 208 et suivants – Bidet.
- Un système de chronométrage aux normes FEI est obligatoirement prévu par l'organisateur.
- La présence d'un maréchal ferrant au minimum le jour de l'épreuve Pro Elite Grand Prix.
- Lices de dressage et tribunes de juges conformes au règlement international.
- Saisie informatique des notes et affichage public permanent.
- Liaisons radio (Talkie,....) entre écuries, paddock, terrain de concours...

IV. OFFICIELS DE COMPETITION

Les officiels de compétition sont désignés par l'organisateur selon les qualifications minimums requises pour les épreuves PRO ELITE détaillées dans l'article 3 *des Dispositions Générales du Règlement des compétitions de la FFE en vigueur*.

CSO

- Le chef de piste doit être de niveau international Level 2 minimum.
- Le premier assistant doit être National Elite
- L'équipe peut être complétée par un Candidat National Elite
- Tous sont validés par la Direction Technique Nationale de la FFE.
- Le Commissaire au paddock doit être assisté de 2 personnes dont une de grade National minimum.

CCE

- 1 Juge international désigné et pris en charge par la FFE.
- 1 Chef de piste est désigné et pris en charge par la FFE

Dressage

- **5 juges** : FEI ou FFE National Elite désignés et pris en charge par la FFE (transport, hébergement, restauration au barème fédéral).
- **1 commissaire** : pour le contrôle des embouchures, des détentes et l'appel des concurrents aux 10'.
- Les juges reçoivent chacun de l'organisateur une somme forfaitaire pour l'ensemble du concours.

V. SPEAKERS

Le nom du speaker doit être obligatoirement transmis au directeur du circuit pour validation, un mois avant l'organisation de la finale.

Rôle du speaker:

- Annoncer le nom de l'Ecurie, du cavalier et le propriétaire du cheval
- Présenter l'Ecurie en quelques mots
- Rappeler le classement provisoire des Ecuries avant la finale,
- Annoncer les différents challenges et les partenaires du Grand National,
- Annoncer : les étapes passées et suivantes
les classements individuels et équipes

Le speaker doit systématiquement tout au long du concours nommer les partenaires de l'Ecurie en premier et puis le cavalier en second.

Toutes les informations nécessaires sont fournies par la FFE le premier jour du concours par un dossier actualisé après chaque étape passée.



VI. ENGAGEMENTS

Les engagements se font par épreuve, conformément au programme du concours. Les épreuves « finale » sont réservées aux cavaliers des meilleures écuries à l'issue du circuit.

Tout cavalier appartenant à une Ecurie peut effectuer sur un concours du circuit dans lequel son écurie est inscrite, dans le respect des règlements de la FFE et du programme du concours :

- tout changement de cheval gratuitement
- tout changement d'épreuve en s'acquittant de l'éventuelle différence de coût
- tout engagement terrain sans coût supplémentaire sur toutes les épreuves Pro du concours dans la limite des places disponibles.

Le changement de cavalier est interdit sur les épreuves réservées aux finalistes du Grand National.

CCE

Le montant de l'engagement de l'épreuve réservée aux finalistes est au maximum de 90€.

CSO

Le montant des engagements est le suivant :

- Maximum 240€ pour l'épreuve Pro Elite Grand Prix.

Le montant des engagements des autres épreuves du concours reste libre.

Dressage

Le montant des engagements est fixé à 120€ pour l'épreuve Pro Elite Grand Prix ; Le montant des engagements pour les autres épreuves du concours reste librement fixé par l'organisateur.

Les écuries engagent 1 couple de l'équipe dans l'épreuve Pro Elite Libre, ce couple peut être changé pour l'autre couple équipier, au maximum 1 heure avant le début de la Pro Elite Libre.

VII. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Deux boxes sont obligatoirement mis à la disposition des services vétérinaires en cas de contrôle antidopage ou de cheval blessé.

Des sanitaires ainsi qu'une table et des chaises doivent être prévus en cas de contrôle antidopage d'un cavalier.

VIII. DOTATIONS

La FFE dote les cavaliers / écuries selon les répartitions ci-dessous.

Les autres épreuves du programme sont à la charge de l'organisateur : les dotations doivent être appropriées, attractives et réparties en fonction des hauteurs et des difficultés techniques des épreuves. Elles sont distribuées conformément au tableau type de répartition des prix par quarts, Art. 5.11.C des dispositions générales du Règlement des compétitions de la FFE en vigueur.



CCE

DOTATION FFE DE LA FINALE CCE <i>renseignée à titre indicatif</i>	
Total	14 000 €
1 ^{er} Cavalier	4 000 €
2 ^{ème} Cavalier	3 000 €
3 ^{ème} Cavalier	2 000 €
4 ^{ème} Cavalier	1 000 €
5 ^{ème} Cavalier	500 €
6 ^{ème} Cavalier	500 €
7 ^{ème} Cavalier	500 €
8 ^{ème} Cavalier	500 €
9 ^{ème} Cavalier	500 €
10 ^{ème} Cavalier	500 €
11 ^{ème} Cavalier	500 €
12 ^{ème} Cavalier	500 €

CSO

Pro 1 Vitesse du vendredi : Dotation minimum de 8 000€ à la charge de l'organisateur

Pro Elite GP du samedi DOTATION FFE <i>renseignée à titre indicatif</i>	
Total	50 000 €
1 ^{er} Cavalier	15 000 €
2 ^{ème} Cavalier	10 000 €
3 ^{ème} Cavalier	8 500 €
4 ^{ème} Cavalier	4 000 €
5 ^{ème} Cavalier	3 250 €
6 ^{ème} Cavalier	2 750 €
7 ^{ème} Cavalier	2 000 €
8 ^{ème} Cavalier	1 500 €
9 ^{ème} Cavalier	800 €
10 ^{ème} Cavalier	600 €
11 ^{ème} Cavalier	400 €
12 ^{ème} Cavalier	400 €
13 ^{ème} Cavalier	400 €
14 ^{ème} Cavalier	400 €

Dressage

DOTATION FFE DE LA FINALE DRESSAGE <i>renseignée à titre indicatif</i>	
Total	9 500 €
1 ^{ère} Ecurie	3 200 €
2 ^{ème} Ecurie	2 200 €
3 ^{ème} Ecurie	1 700 €
4 ^{ème} Ecurie	1 000 €
5 ^{ème} Ecurie	800 €
6 ^{ème} Ecurie	600 €

IX. RECOMPENSES

Les récompenses listées ci-dessous sont commandées par la FFE et transmises directement à l'organisateur.

Cavaliers	
1 ^{er} :	<ul style="list-style-type: none"> • Plaque • Flot • Echarpe
2 ^{ème} au 8 ^{ème} :	<ul style="list-style-type: none"> • Plaque • Flots

L'organisateur ajoute des cadeaux et récompenses pour toutes les épreuves pour lesquelles il prévoit coupes, plaques...

X. LISTE DE DEPART ET TRANSMISSION DES RESULTATS

Les listes de départ des épreuves support des finales Grand National doivent impérativement être éditées avec les logos des écuries inscrites.

Elles sont à télécharger sur le site internet FFE Compet. Elles présentent les listes des cavaliers partants avec les logos de leurs partenaires d'écurie Grand National.

L'organisateur doit transmettre les résultats des épreuves support des finales Grand National sur le terrain au directeur du circuit ou à son représentant, et impérativement au service FFECOMPET grandnational@ffe.com le soir du dernier jour. Ces résultats doivent impérativement apparaître avec les logos des écuries inscrites.

Dressage

La Finale du Grand National est réservée aux 6 meilleures équipes à l'issue de la dernière étape. Dans le cas où deux écuries ne proposent qu'un concurrent, les deux places libérées sont proposées à l'écurie classée 7^{ème}, puis à la 8^{ème} et ainsi de suite.

Ordre de départ pour l'épreuve Pro Elite Grand Prix :

Ordre inverse du classement provisoire des écuries :

- les couples n°2 (cf. classement permanent) de chaque écurie dans l'ordre inverse du classement provisoire des écuries.
- Puis les couples n°1 (cf. classement permanent) de chaque écurie dans l'ordre inverse du classement provisoire des écuries.

Ordre de départ pour l'épreuve Pro Elite Libre :

Ordre inverse du classement du meilleur cavalier de chaque écurie dans l'épreuve Pro Elite Grand Prix.

Classement de la finale :

Addition des pourcentages :

- Pourcentage du meilleur couple dans l'épreuve Pro Elite Grand Prix
- Pourcentage obtenu dans l'épreuve Pro Elite Libre.

L'écurie ayant obtenu le total le plus élevé remporte la finale.



XI. PROMOTION ET COMMUNICATION

Obligations de l'organisateur

Un mois avant le début du concours, l'organisateur adressera à la FFE un courrier avec la fiche d'informations 2022 dûment remplie et de l'écran (cf. fiche technique), des banderoles, des bannières, des obstacles... Le plan validé par la FFE sera mis en place par l'organisateur et contrôlé sur place par le directeur du circuit ou son représentant.

Le cartouche FFE / Grand National et les logos des partenaires doivent obligatoirement figurer sur tous les supports de communication du concours : listes de départ, programme, affiche, site du concours... Ces visuels doivent être validés par la FFE.

L'organisation demandera à son chronométreur de fournir aux équipes vidéo un signal d'incrustations de type TV comprenant les informations suivantes : nom du cavalier, nom du cheval, chrono, points, résultats, Ecuries du Grand National s'il y a lieu, start list et classement. Ce flux sera à fournir de préférence en Fill&Key HD-SDI 1080i50, ou a minima en Chroma Key HD-SDI 1080i50.

Les remises des prix doivent se faire selon le protocole fédéral défini par la FFE. L'Organisateur assure la mise en place du podium, des récompenses et des éléments de visibilité en accord avec le représentant FFE sur place.

Droits des images

La FFE est seule propriétaire des droits d'exploitation des différentes épreuves support du Grand National. Elle est seule habilitée à diffuser et/ou autoriser la diffusion de tout ou partie des images animées représentant les épreuves du circuit sur tous supports audiovisuels de son choix et en tous formats.

Promotion et communication FFE

- La FFE fera la promotion du circuit, notamment par dossiers de presse, communiqués et plaquettes de présentation.
- La FFE anime le site du Grand National, la page Facebook et Instagram du circuit et l'actualise après chaque étape.
- La FFE assure une lisibilité vidéo avec un sujet sur chaque étape du circuit et différents parcours des cavaliers participant à l'épreuve du Grand National.
- La FFE met en place publicités et annonces presse dans les différentes revues équestres pour le circuit et pour chaque étape.
- La FFE prendra à sa charge la réalisation du mag du Grand National pour diffusion télé (FFE TV.....)

Pour chaque étape et la finale :

- Annonce et compte-rendu
 - dans FFE Actu
 - par communiqués mailés à la presse de la région, écrite, radio, TV et internet
 - par Newsletters
 - sur les pages Facebook et Instagram
- Information dans la REF
- Droit d'utilisation des visuels annuels du Grand National.



XII. E.DRESSAGE

La FFE demande à l'organisateur de proposer la saisie informatique des notes sur tablettes sans protocole.

L'organisateur est responsable du matériel et propose une personne compétente pour réaliser cette animation.

La FFE apporte un soutien financier aux organisateurs du Grand National de Dressage qui mettront en place un affichage des notes en direct sur la piste dédiée au Grand National de dressage.

Ci-joint le cahier des charges demandé par la FFE :

- 1 écran pour le speaker sur la piste principale,
- 1 écran pour le public (bar, secrétariat...),
- Edition des listes de départs avec les logos des écuries,
- Edition des résultats en fin d'épreuve,
- le calcul des protocoles des officiels en situation de tests (max N par jour).

La FFE conseille la société WST pour cette prestation.

La FFE règlera la somme de 1850 € Net *renseignée à titre indicatif* à l'organisation après prestation faite et correspondant au cahier des charges.

XIII. ANNULATION

En cas d'annulation de la manifestation, la convention d'organisation est résiliée de plein droit.

Fait en 2 exemplaires, à

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le

Le

Pour la Fédération
Frédéric BOUIX
Délégué Général

Pour
.....
Responsable légal

INFORMATIONS A COMPLETER :

Contact :

Adresse de livraison :

Téléphone :

Mail :

Portable :



Page 8 sur 8
Accusé de réception en préfecture
050-251405460-20220628-25-2022-05
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022

--	--

Paraphes